

Les enjeux du test du savoir nager en référence à l'arrêté du 9 juillet 2015

Une enquête noyade initiée par INVS (institut national de veille sanitaire) début juin 2015 est chargée de recenser toutes les noyades survenues en France et dans les Dom-Tom entre le 1^{er} juin et fin septembre. 761 noyades accidentelles, 261 (34%) suivies d'un décès, cette proportion varie selon l'âge.

« En France, la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 15 ans, devant les suffocations, les accidents par le feu puis les chutes. Les enfants représentent 15% des décès par noyade accidentelle chaque année, dû au fait qu'ils ne savent pas nager ». (INVS 2012)

Tout l'enjeu du nouveau test national réside dans la nécessité de donner à chacun des élèves de cycle 3 (CM1,CM2) la capacité à savoir se sauver. Quel que soit le contexte (piscine, parc aquatique, mer, lac...) lui permettre de ne pas paniquer en cas de situations difficiles ou imprévues, faire en sorte que par une construction du savoir nager, il puisse regagner le bord, prendre des informations, attendre les secours, gérer sa fatigue.

Le contenu de ce test national s'articule autour de dix tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes sur une distance de 40m. Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- 1- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- 2- se déplacer sur une distance de 3 m 50 en direction d'un obstacle ;
- 3- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1 m 50 ;
- 4- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- 5- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- 6- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- 7- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- 8- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- 9- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète 10- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Les enjeux sous-jacents de chacune de ces 10 tâches

1- « entrer dans l'eau en chute arrière »

Cela représente ce qu'un élève peut éprouver dans le cas d'une situation imprévue (renversement du bateau, chute d'une planche à voile...) et donc apprendre à ne pas paniquer et à accepter de chuter dans l'eau.

2 et 3 –« se diriger vers l'obstacle et le franchir en immersion ».

L'enfant peut être amené à passer sous une embarcation retournée, sous une voile ou mât de planche à voile. L'apprentissage de l'immersion (gérer l'apnée, la bascule du corps pour passer sous l'obstacle...) va permettre aux élèves d'évoluer en toute sécurité. Le fait d'ouvrir les yeux sous l'eau permet à l'enfant de se situer dans l'environnement.

4 et 5- « se déplacer sur 15m, répondre à un signal et réaliser un surplace de 15 " puis terminer la distance ».

Durant le parcours ventral, différentes modalités de déplacement sont acceptées mais l'acquisition de techniques de propulsion peut être appréhendée non pas comme un moyen formel de déplacement mais comme une véritable solution motrice au problème posé (construire la respiration aquatique). Enfin, la capacité pour l'enfant de se redresser en équilibre vertical après un équilibre horizontal et de le maintenir longtemps va lui permettre de prendre des repères visuels pour s'orienter, se reposer et repasser à la position horizontale .

6 –« faire ½ tour » engage l'élève à changer l'orientation de son corps dans l'eau, de passer de la position horizontale à la position dorsale tout en veillant à préserver la propulsion.

7- 8 « **le déplacement sur le dos** » permet de développer la compétence à se déplacer longtemps car ne posant pas de problème respiratoires (voies respiratoires émergées, posture plus économique), d'affronter les vagues en mer ou dans un parc aquatique...), les modalités de déplacements varient, des deux bras au dos alterné, ou bien les bras sous l'eau à hauteur des hanches. Au signal, le maintien d'un surplace horizontal de 15 secondes va contribuer à récupérer en cas d'efforts prolongés, ou de crampes, de se laisser porter par l'eau ou le courant.

9 et 10 « se retourner sur le ventre et franchir l'obstacle puis se déplacer ».

L'élève est contraint de changer de posture en choisissant d'utiliser la position verticale comme passage intermédiaire ou selon son niveau un retournement longitudinal (par une action de tête latérale). L'apprentissage de l'immersion (gérer l'apnée, la bascule du corps pour passer sous l'obstacle...) va permettre aux élèves d'évoluer en toute sécurité.

Les actions variées, enchainées et coordonnées sur une distance de 40m vont mettre à l'épreuve la fatigabilité de l'élève afin de s'assurer qu'il soit capable de se sauver dans des situations imprévues, difficiles, quel que soit le contexte en milieu naturel ou en piscine.